

2, rue Valperga - 06000 NICE  
Tél : 04.93.85.02.06 - Fax : 04.93.92.05.92 -  
e-mail : cabinet@borne-delaunay.com



Renseignements comptables Syndic par téléphone Lundi matin ou Mercredi après-midi ou sur rendez-vous.

## PROVISIONS

Copropriété : LE THIOLE VILLERMONT  
06000 NICE

Copropriétaire : SARL AG INVEST

Gestionnaire : M. Alexandre FORESTIER  
04 93 85 02 06

Comptable : MME Syndie CARNE  
04 93 85 02 06

Compte Web : AGA5325QE

SARL AG INVEST  
50 BIS BOULEVARD VICTOR HUGO  
LE SPLENDID  
06000 NICE

Nice, le 16/10/2023

Page 1 / 2

*Modification du décret du 17/03/1967.* "Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

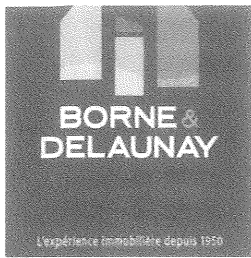
N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
17	1			Appartement	207

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	
Budget	16/10/2023	01/11/2023 - 31/01/2024	S.1567.02023	01/11/2023	Avances autres	317,00 0,00

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part
		Généraux	Individuels	
<b>Appel n°3 : Charges courantes</b>				
<b>Groupe de lots n° 17 Appartement</b>				
CHARGES GENERALES	8.137,74	5518	207	305,25
ASCENSEUR	807,51	1000	50	40,38
EAU FROIDE INDIVIDUELLE	1.125,00	1561	14	10,09
COMPTEURS D EAU	130,05	28	1	4,64
LOCATION REPARTITEURS	175,04	108	5	8,10
CHAUFFAGE	875,04	5105	203	34,79
REPARTITEURS CHAUFFAGE	2.500,01	2061283	10091	12,24
<b>Total du groupe de lots</b>				<b>415,49</b>
<b>Total appel Copropriétaire</b>				<b>415,49</b>
<b>Appel n°3 : FONDS POUR TRAVAUX</b>				
<b>Groupe de lots n° 17 Appartement</b>				
CHARGES GENERALES	687,50	5518	207	25,79
<b>Total du groupe de lots</b>				<b>25,79</b>
<b>Total appel Copropriétaire</b>				<b>25,79</b>
<b>Total des appels</b>				<b>441,28</b>

### Relevé de compte depuis le 01/08/2023

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
	Solde antérieur		317,00
01/08/2023	Appel budget 01/08/2023 31/10/2023	415,49	
01/08/2023	Cotisation Fonds Travaux 01/08/2023	25,79	
01/11/2023	Appel budget 01/11/2023 31/01/2024	415,49	
01/11/2023	Cotisation Fonds Travaux 01/11/2023	25,79	



2, rue Valperga - 06000 NICE  
Tél : 04.93.85.02.06 - Fax : 04.93.92.05.92 -  
e-mail : cabinet@borne-delaunay.com

Renseignements comptables Syndic par téléphone Lundi matin ou Mercredi après-midi ou sur rendez-vous.



## PROVISIONS

Copropriété : LE THIOLE VILLERMONT  
06000 NICE

Copropriétaire : SARL AG INVEST

Gestionnaire : M. Alexandre FORESTIER  
04 93 85 02 06

Comptable : MME Syndie CARNE  
04 93 85 02 06

Compte Web : AGA5325QE

SARL AG INVEST  
50 BIS BOULEVARD VICTOR HUGO  
LE SPLENDID  
06000 NICE

Nice, le 16/10/2023

Page 2 / 2

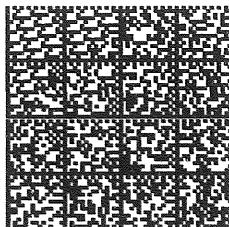
Total du relevé	1.199,56	0,00
<b>Solde en notre faveur en Euros</b>	<b>1.199,56</b>	

RUM : TIP150026100156702023IPS501873500  
IBAN débiteur : \*\*\* JOINDRE UN RIB \*\*\*  
SARLAG INVEST  
50 BIS BOULEVARD VICTOR HUGO  
LE SPLENDID  
06000 NICE

Créancier : SDC LE THIOLE VILLERMONT  
Tiers Créancier : LE THIOLE VILLERMONT  
ICS : FR94ZZZ830EB9  
Code Créancier : 150026 / E  
Réf. Créancier : 000855018735000195

**EUR 1199,56**

**Echéance : 10/11/23**



A retourner  
à l'adresse  
indiquée ci-contre

BANQUE PALATINE  
TSA 27242  
92894 NANTERRE CEDEX 9

**TIPSEPA**

Réf : 100156702023009501873500

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDC LE THIOLE VILLERMONT à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDC LE THIOLE VILLERMONT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué

Date

Signature